



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-septième session

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

**Bélarus\*\* : amendement au projet de décision [A/77/L.1](#)**

### Débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale en septembre 2022

Supprimer « en raison d'une invasion étrangère, d'une agression ou d'hostilités militaires » et « et rappelant, entre autres, sa résolution [ES-11/1](#) du 2 mars 2022 » dans l'alinéa du préambule.

Au paragraphe a) :

- a) Remplacer « Ukraine » par « tout État Membre et tout État observateur connaissant la situation décrite ci-avant » ;
- b) Rajouter après « chef d'État » « Vice-Président, Prince héritier ou Princesse héritière, chef de Gouvernement, Ministre ou Vice-Ministre ».

Au paragraphe b) :

- a) Rajouter après « document de l'Assemblée la » « le document récapitulatif des ».
- b) Remplacer « chef d'État » par « chefs d'État et autres dignitaires ».
- c) Remplacer « déclaration préenregistrée » par « déclarations préenregistrées », de façon à lire ... « sa présidence distribuera comme document de l'Assemblée le document récapitulatif des déclarations préenregistrées faites au débat général par les chefs d'État et autres dignitaires, qui lui auront été soumises... ».

---

\* [A/77/150](#).

\*\* Toute modification apportée à la liste des auteurs figurera dans le procès-verbal officiel de la séance.

